



PROLOGUE DES CONSTITUTIONS

« Où allez-vous ? Sans doute dans les églises pour y manger les images des saints ; vous croirez ensuite être bien dévots. Ce n'est pas là que gît le lièvre. Travaillez donc plutôt à fonder une maison pour ces pauvres filles qui se perdent faute de ressources et de direction. » Ce sont ces mots de Madeleine Lamy à saint Jean Eudes, qui ont mené à l'établissement de l'Ordre de Notre Dame de Charité à Caen, le 25 novembre 1641.

Saint Jean Eudes est un prêtre remarquable par le rôle qu'il a joué dans le renouveau spirituel de l'Eglise en France au 17^{ème} siècle. Imprégné des saintes Ecritures, influencé par les écrits de femmes mystiques et touché par la détresse de ses frères et sœurs, il a découvert Dieu comme un Dieu de compassion, un Dieu au grand Cœur. Il est l'initiateur et le promoteur du culte liturgique au Cœur de Jésus et de Marie.

Au cours de ses missions, il rencontre de nombreuses femmes exploitées, prises au piège de situations de pauvreté, de prostitution, mais qui veulent changer de vie. Animé par la conviction que chaque personne a une dignité infinie, il veut les aider à se redécouvrir elles-mêmes comme enfants de Dieu. La mission de l'Ordre serait de leur offrir un 'refuge', avec de nouvelles perspectives de vie. Pour souligner l'importance de cette mission, saint Jean Eudes donne aux sœurs un quatrième vœu, celui du « zèle pour le salut des âmes ». Il meurt le 19 août 1680, et il est canonisé le 31 mai 1925.

Au cours des 150 années qui suivent la fondation, plusieurs maisons sont ouvertes, dont une à Tours. Pendant la Révolution française, qui commence en 1789, tous les religieux sont dispersés et les maisons sont fermées. Une quinzaine d'années plus tard, la plupart des communautés se rétablissent, celle de Tours en 1806.

C'est à Tours que Rose-Virginie Pelletier entre le 20 octobre 1814. Elle reçoit le nom de Sœur Marie de Sainte Euphrasie. Pendant sa formation, elle nourrit sa spiritualité par la lecture réfléchie des Ecritures et des textes de Jean Eudes. Elle aime profondément les femmes et jeunes filles qui lui sont confiées et qui, à travers elle, se découvrent aimées de Dieu et retrouvent le sens de leur dignité.

Parmi ces jeunes femmes, certaines se sentent appelées à se donner entièrement au Christ. Pour répondre à leur désir, et en consultation avec sa communauté, Marie-Euphrasie fonde les Sœurs de Sainte Madeleine, le 11 novembre 1825, peu après avoir été élue supérieure de la communauté de Tours. Les sœurs reçoivent des constitutions basées sur la règle primitive du Carmel, elles vivent dans une partie du monastère et se consacrent à prier pour la mission, par une vie de silence et de solitude.

A l'initiative de Monseigneur Charles Montault, Marie-Euphrasie fonde une communauté de Notre Dame de Charité dans son diocèse, à Angers, France, en 1829. Elle le nomme « Bon Pasteur » en souvenir d'une institution d'Angers dédiée à une œuvre similaire avant la Révolution. Le 28 août 1831, elle y établit aussi une communauté de Sœurs de Sainte Madeleine. La Comtesse Geneviève d'Andigné et le Comte Augustin de Neuville, tous deux partenaires de la mission, jouent un rôle très actif dans l'établissement et l'expansion de la mission.

Des femmes désireuses de consacrer leur vie à Dieu à travers cette mission rejoignent également la communauté. Marie-Euphrasie reçoit de nombreuses demandes pour de nouvelles fondations. En réfléchissant à la meilleure façon d'y répondre, elle comprend la nécessité d'un changement de structure par rapport à l'organisation primitive des monastères. Elle écrit alors au Cardinal Carlo Odescalchi, Cardinal Vicaire du pape Grégoire XVI, au sujet de l'établissement d'un généralat. Le 16 janvier 1835, elle reçoit une réponse positive. De ce fait naît une nouvelle Congrégation : Notre Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers. La Congrégation connaît un essor rapide, en France et à travers le monde. A sa mort, le 24 avril 1868, il y a 110 maisons dans le monde entier. Sainte Marie-Euphrasie est canonisée le 2 mai 1940. Au Chapitre de Congrégation de 1969, le nom officiel de la Congrégation devient : Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, de façon à refléter son internationalité.

Les Sœurs de Sainte Madeleine ont traversé divers changements. A partir de 1950, elles font le quatrième vœu de zèle, qui s'exprime à travers une vie de prière. Elles changent de nom : Sœurs de la Croix, puis Sœurs contemplatives du Bon Pasteur. Elles affirment peu à peu leur identité comme sœurs contemplatives dans une Congrégation apostolique. En 2003, l'article UN des Constitutions est approuvé. Il indique que *nous exprimons notre charisme d'amour miséricordieux par une vie apostolique ou une vie contemplative*. Le 19 août 2009, les nouvelles Constitutions sont approuvées ; elles reconnaissent et intègrent les deux styles de vie, avec le même nom pour tous les membres – Sœurs de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur.

Pendant ce temps, les Sœurs de Notre Dame de Charité ont continué de répondre aux exigences de la mission et se sont développées. Progressivement, les monastères se sont unis dans les divers pays, et en 1990 l'Union de Notre Dame de Charité a été établie au niveau international.

Au fil des ans, de nombreuses interactions ont eu lieu entre les deux Congrégations, au niveau de la mission et de la spiritualité. Des projets communs ont pris corps, avec une évolution progressive dans la façon de répondre aux besoins de la mission selon les époques. Les initiatives dans les domaines de la transformation des structures, du plaidoyer, de la justice et de la paix, de la réconciliation, continuent à faire partie intégrante des apostolats.

En 2006 a débuté un processus pour étudier la possibilité d'unification des deux Congrégations. Grâce à un 'voyage d'enrichissement', un partage sur l'histoire, la spiritualité et le charisme a été entrepris. L'aboutissement a été une décision de réunification par le moyen de la fusion. Le décret de fusion est entré en vigueur et la réunification célébrée le 27 juin 2014.

Approuvé au Chapitre de Congrégation

24 juin 2015